

disposition, est de plus en plus facile et de plus en plus en demande.

Il est évident, madame le président, que les directives sont critiquées dans leur application par l'opposition, dont c'est le rôle d'ailleurs, puisqu'elle doit forcer le gouvernement à rendre compte de l'exercice de son mandat, non pas d'une façon évasive, mais plutôt d'une façon concrète, et ce en fournissant le plus de renseignements possibles afin de justifier son action politique. En fait, il s'agit d'essayer de trouver un juste milieu entre un secret complet inacceptable et une divulgation partielle acceptable. La discussion concernant la production de documents se situe entre ces deux extrêmes.

D'une part, certains fonctionnaires et politiciens sont jaloux de leurs documents et craignent le principe de la divulgation complète, et d'autre part, certains refusent le secret total et absolu. Entre ces deux extrêmes, il y a sûrement de la place pour atteindre un juste milieu, qui pourrait contenter le plus souvent possible et les uns et les autres: *In medio stat virtus*. Nous savons tous qu'à l'heure actuelle il existe des règlements concernant la production des documents, et j'en ai parlé un peu plus tôt, il s'agit de l'article 48.

Je veux revenir sur le fait que le gouvernement qui a publié des directives grâce à la disponibilité de tous les documents gouvernementaux, à moins que ces derniers tombent dans des catégories d'exception clairement définies, comme c'est le cas à l'heure actuelle, représente un effort très louable, comme je le mentionnais au début de mes remarques.

Qu'il y ait sujet à amélioration, j'en suis convaincu, et c'est la raison primordiale de l'étude entreprise par notre comité permanent dont j'ai mentionné le nom tout à l'heure. Je pense que l'attitude ouverte et franche du gouvernement à ce sujet devrait sûrement susciter l'approbation de l'opposition.

Avant d'entreprendre la réforme de ces directives, il faut prendre en considération le fait que le gouvernement a consacré beaucoup de temps à la préparation de la liste d'exceptions publiée le 15 mars 1973. Il est sûr que tous les aspects ont été pesés avec soin, avant qu'on produise cette liste. Mais comme le propre de l'être humain est de commettre des erreurs, le gouvernement ne prétend pas qu'il a atteint des conditions optima. Au contraire, étant au courant des possibilités d'erreur et de faiblesse, il a créé un comité pour examiner attentivement toutes les facettes du problème afin justement d'atteindre, si possible, la perfection dans ce domaine.

La faille qui semble exister, et en cela je pense que je rejoins certains députés de l'opposition, c'est le fait que le gouvernement, à l'heure actuelle, juge lui-même ses actes sans appel et sans recours par l'opposition. Peut-être faudrait-il créer un organisme, tel que préconisé par un député de l'opposition, pour permettre à un corps indépendant de juger du bien-fondé de la position prise par le gouvernement ou du bien-fondé de la requête de l'opposition. En démocratie, il est dans les règles du jeu d'accorder...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

United Aircraft

[Traduction]

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Madame l'Orateur, je suis sûr que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) se demande pourquoi quelqu'un de Hamilton Mountain parle de cette question. Cela s'explique aisément si je parle des années que j'ai passées dans cette bonne vieille ville de Verdun.

Verdun était une région très résidentielle. Nous nous sommes toujours intéressés aux sociétés des environs, à l'avantage des sociétés et au désavantage des ouvriers qui habitaient Verdun. En regardant les villes environnantes comme Montréal, les habitants de Verdun se sont rendu compte qu'ils devaient s'intéresser à la question parce que la majorité d'entre eux étaient ouvriers. Je pense que nous avons quelque chose en commun, à cet égard du moins.

La meilleure manière pour moi d'aborder la question en espérant que mes propos seront pertinents, comme nous avons déjà parlé de la United Aircraft et de certains facteurs de l'exploitation de cette société, est d'en exposer brièvement le caractère, et de passer ensuite immédiatement au comportement du ministre en ce qui concerne les documents qu'il a déposés, et enfin à la correspondance dont la production est demandée et à mon opinion sur la motion.

Pour ce qui est du caractère de la société, nous devons reconnaître que la United Aircraft n'a jamais demandé officiellement par écrit au ministère la permission de déménager certaines de ses opérations du Canada aux États-Unis. Lorsque le ministère a su que la société faisait effectuer certains travaux en dehors du Canada, il lui a demandé de lui fournir les détails de ces transferts. Grâce à ces consultations qui ont eu lieu en mai et en juin, le ministère a eu une idée des transferts effectués. Pour se justifier, la United Aircraft a dit qu'il lui fallait protéger son marché contre ses concurrents et que ses clients lui avaient signalé qu'ils s'adresseraient à des fabricants d'avions concurrents si elle n'était pas en mesure de les approvisionner autrement.

Lorsque le ministère s'est rendu compte de l'ampleur des transferts, il a convoqué le président canadien ainsi que des dirigeants de la société mère internationale pour les informer qu'il fallait ramener le travail au Canada le plus tôt possible. En outre, le ministre a informé les administrateurs de la société qu'il voulait connaître les projets d'avenir de la société au Canada, y compris du point de vue des nouveaux investissements. Par suite de ces pressions, la société a pris des mesures immédiates pour rapatrier le travail au Canada, et depuis les consultations, le taux d'emploi a atteint un niveau presque sans précédent, et le volume de production au Canada dépasse les niveaux record antérieurs.

• (1740)

Par suite de la participation du gouvernement à la mise au point des moteurs de type PT 6 et JT 15, de petit fournisseur de pièces de rechange ayant environ 400 personnes à son emploi, la UACL est devenue une entreprise de fabrication et de mise au point des types les plus avancés de moteurs à turbine de petite et moyenne dimension ayant une vaste gamme d'applications, et sa réputation mondiale n'est plus à faire. La part du financement assumée par le gouvernement—73 millions de dollars—est très inférieure à l'investissement de 250 millions de dollars de la UACL et la UAL.